

Volières photovoltaïques pour élevage de perdrix

EARL PAVAGEAU

Comité de projet

24/06/2026

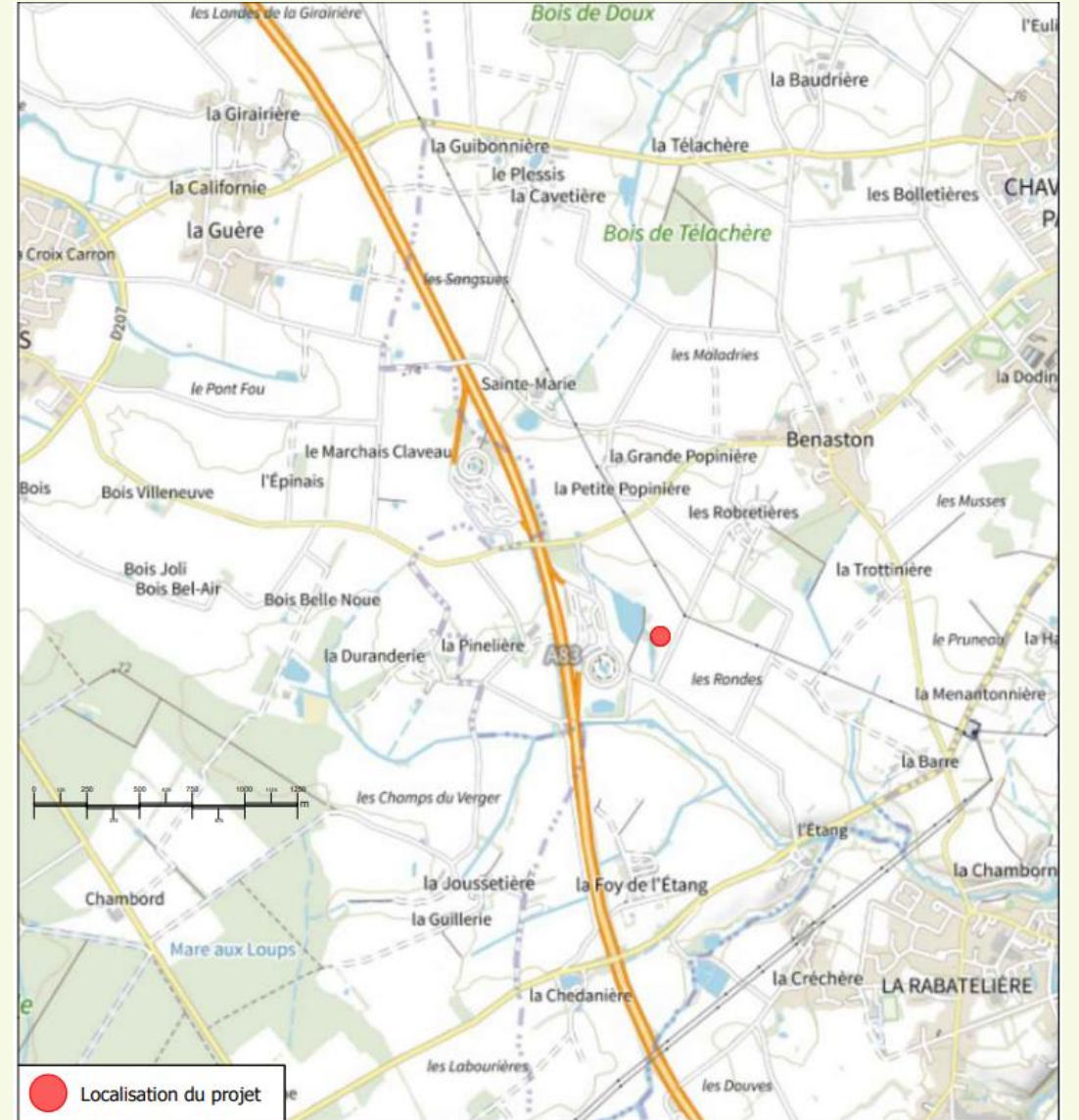
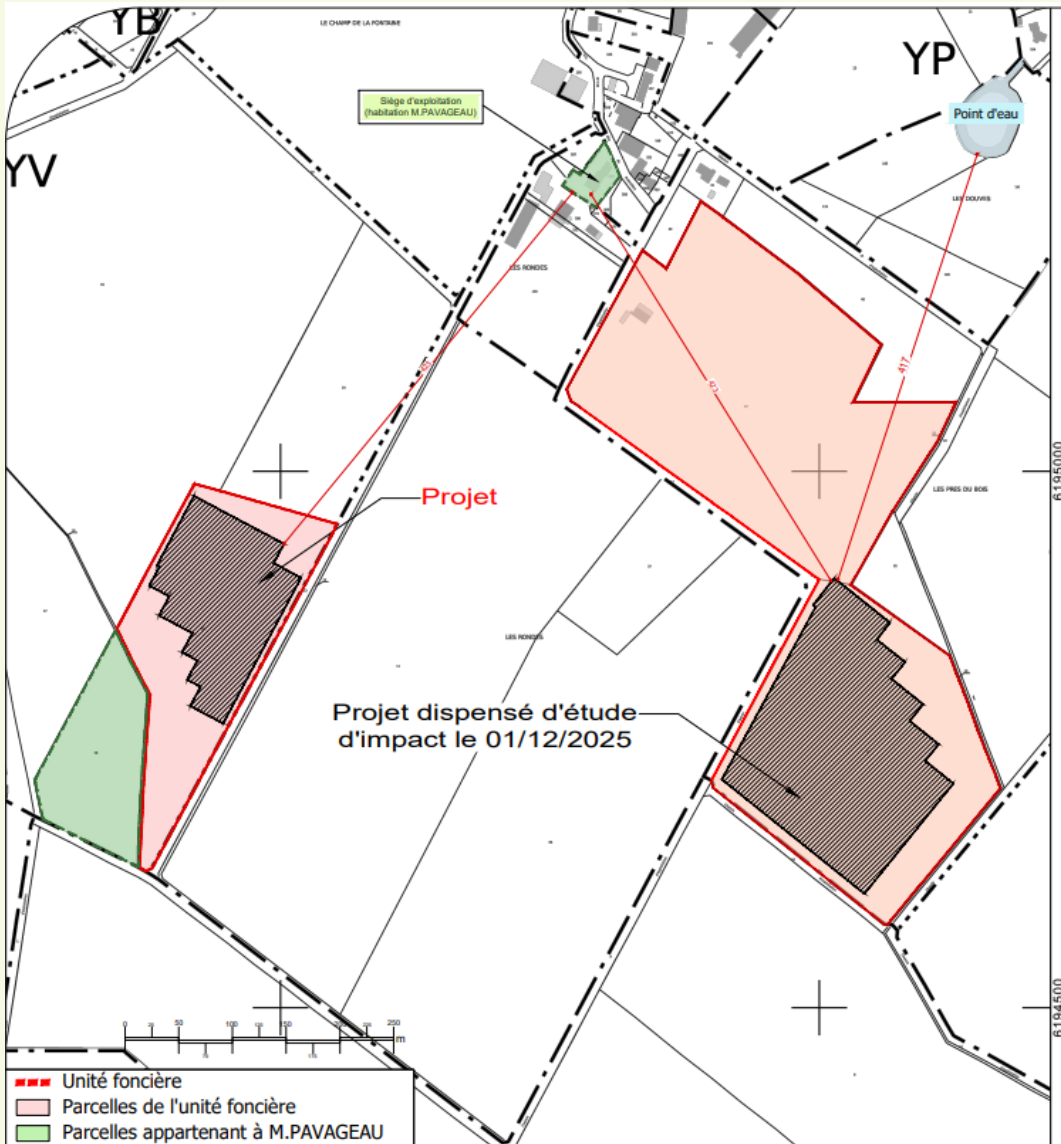
Définition de la volière photovoltaïque

Ombrière Photovoltaïque + Filets + Clôtures = Volière photovoltaïque

- Une volière photovoltaïque est un « **ouvrage couvert utilisé pour abriter des animaux dans un lieu clos** » grâce à une couverture photovoltaïque et par des filets. Les volières permettent ainsi une activité d'élevage avicole en plein air.
- La volière photovoltaïque développée depuis 2017 et brevetée par Technique Solaire consiste en une **succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets**. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et d'une clôture sur les parties basses.



Localisation du projet



Plan des abords





Historique de l'exploitation

Avant 2012 : Exploitation grandes cultures / gibier / porcs

2012 : Reprise de la ferme familiale par JC.PAVAGEAU

2012 - 2017 : Intensification de l'activité gibier à plumes

2017 : Mise en place du parc de reproduction

Introduction de 2 350 couples de perdrix rouges et 3 000 poules faisanes

2024 : Nécessité de renouvellement des volières et solution contre la grippe aviaire

→ Lancement des projets de **renouvellement** et **éloignement des volières**

Cycle de production

Démarrage des oiseaux à un jour dans le bâtiment de démarrage pendant 4 semaines.

Accès aux jardins d'hiver (pré-volières) durant une à deux semaines.

Transfert aux volières pour environ 20 semaines.
Certains oiseaux partent en parquet de ponte.

Méthode de commercialisation : Envol de Retz (achats des poussins, vente des œufs, vente des oiseaux adultes)

Production de l'exploitation : 8 500 faisans et 8 500 perdrix
+ 3 000 poules faisanes et 2 500 couples de perdrix rouges.
14 875 équivalents-têtes (ICPE Déclaration)

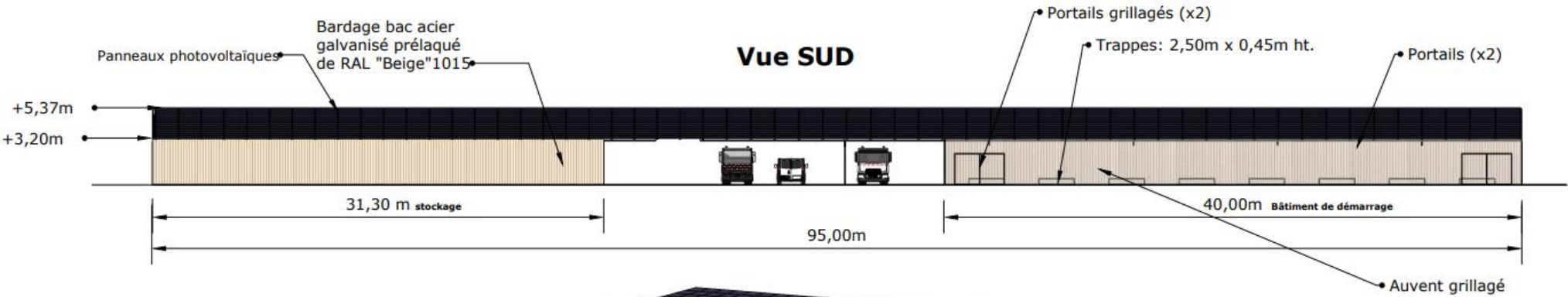
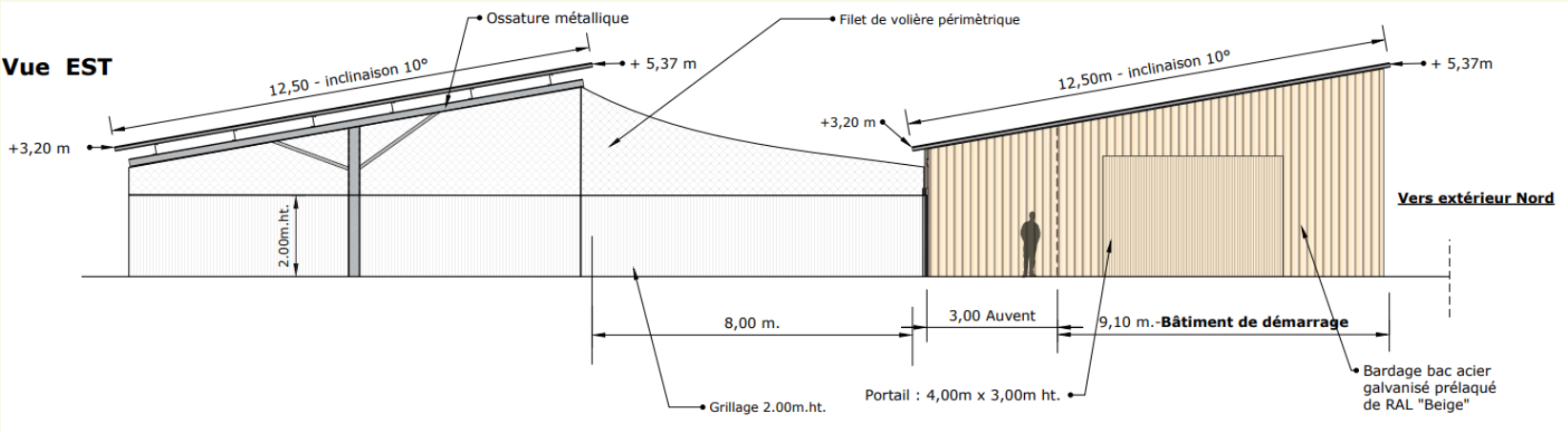
Problèmes rencontrés

- Volières existantes **vieillissantes**
- **Investissements** considérables pour la mise en place de nouvelles volières
- **Proximité des volières** avec des habitations et d'un bâtiment d'élevage de poules pondeuses
- Intensification de la **grippe aviaire**
- Elevage perdrix & faisans **sanitairement liés**
- **Aléas climatiques** de plus en plus fréquents et endommageant

Solutions apportées

- Mise en place de **nouvelles volières robustes**
- **Financement** intégral par Mexens
- **Eloignement** des infrastructures grâce au site choisi
- Amélioration de la **qualité** de la production et du **bien-être** des oiseaux (diminution de la densité et amélioration des couloirs de vols)
- **Espacement et isolation** de l'élevage de perdrix et de faisans
- **Barrière physique** face aux aléas climatiques (gel, neige, fortes chaleurs)

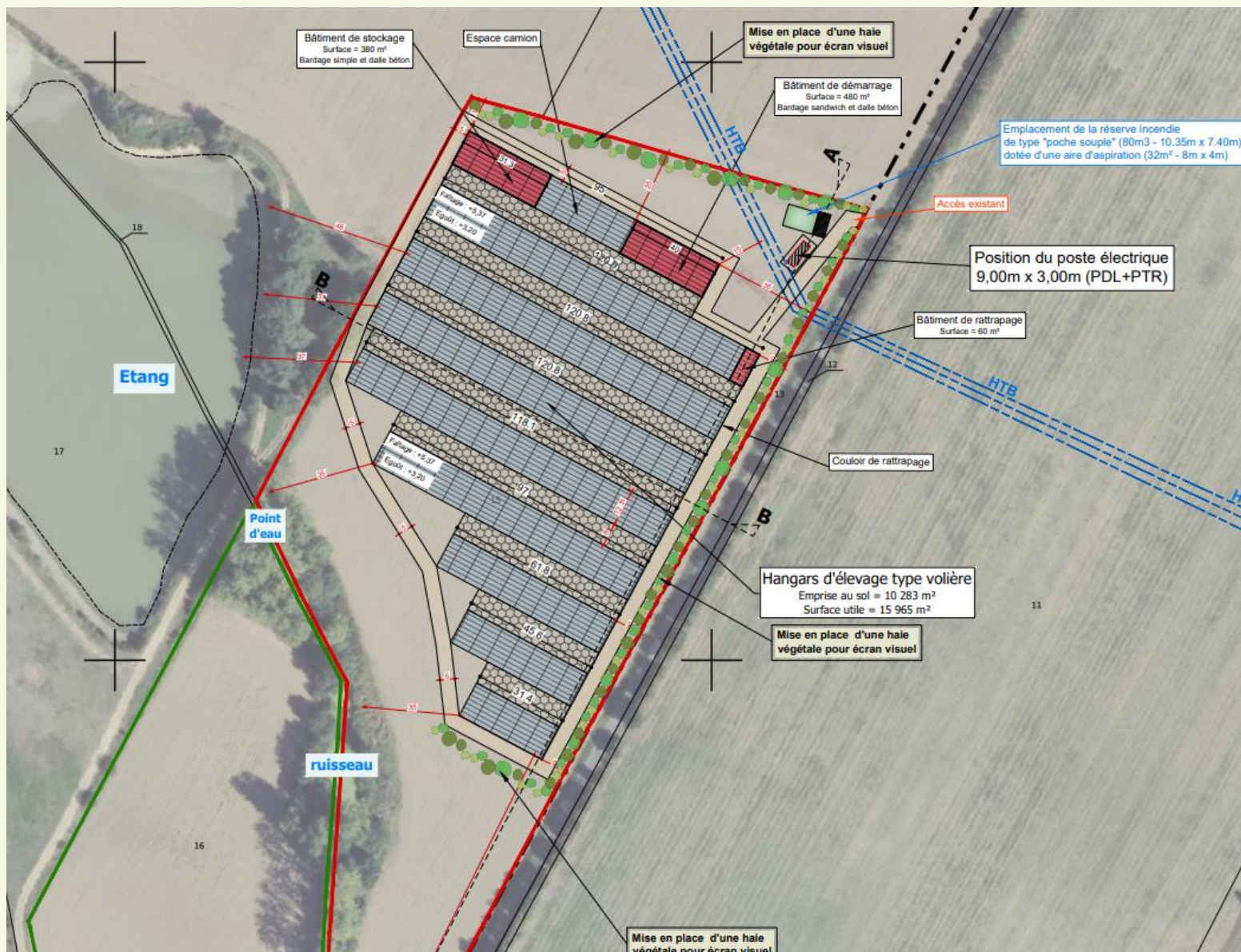
Structure du projet



**Vue perspective Sud
côté volières**



**Vue perspective Nord
côté voie de circulation**



Données projets

- Puissance : **2 550 kWc**
- Volières remplacées : **1,3 ha**
- Nouvelles volières : **1,6 ha**
- Bâtiment de stockage : **380 m²**
- Bâtiment de démarrage : **360 m²**
- Emprise au sol : **10 280 m²**
- Surface utile : **15 965 m²**

Masques visuels et co-visibilités

Masques visuels existants

Masques visuels mis en place

Une topographie avantageuse



Insertions – Vue 1



Insertions – Vue 2



Insertions – Vue 3



Imposition forfaitaire

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers.»

Projet GAUTIER - Taxe IFER :

- 3,588 €/kWc pendant les 20 premières années (soit **9 150 €/an** pendant 20 ans)
- Puis 8,62 €/kWc (soit environ **21 980 €/an**)

Répartition :

- Commune : 20%
- EPCI : 50 %
- Département : 30 %

Financement participatif

Financement du projet ouvert aux particuliers



JLT Energy 12

Collecte réservée

Centrale solaire Technique Solaire Cholet

102 investisseurs 47 j restants 277 290 € sur 284 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Cholet (49)

Réservé aux départements : 35, 37, 44, 49, 53, 72, 79, 85, 86

Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris

Autoconsommation collective



Dispositif de partage local d'électricité solaire entre des sites producteurs et consommateurs

Permet à des consommateurs de **profiter d'énergie renouvelable produite localement**, de manière **flexible** et **sans engagement**.

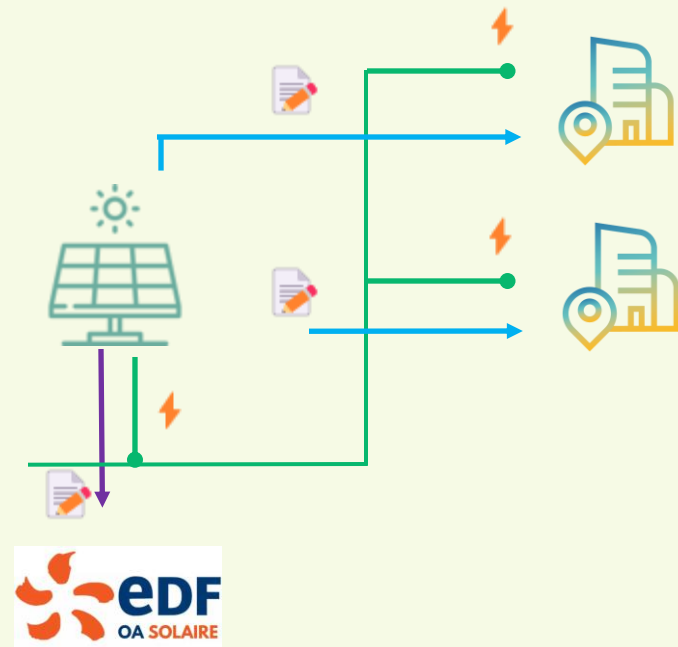
>> **Simple contrat de vente ACC** entre Technique Solaire et le consommateur (dans un rayon de 2km de nos centrales, **20km en zone rurale**)

>> **Pas d'engagement sur la durée**

>> Tout kWh consommé via l'opération est déduit de la facture d'électricité traditionnelle, **et facturé à un prix préférentiel**

>> **Conservation du fournisseur traditionnel** et consommation des kWh produits par la centrale aux heures identifiées avec le consommateur (par exemple uniquement les heures pleines)

>> **Pas de travaux de raccordement entre les sites**, (réinjection de la totalité de la production sur le réseau)



Présence et compte-rendu

- Mme Gibert, Adjointe à la vie rurale, Mairie de Chavagnes-en-Paillers
- Mme Perocheau, service urbanisme, Mairie de Chavagnes-en-Paillers
- Mme Rocher, instructrice droit des sols, Communauté de communes Pays Saint-Fulgent Les Essarts
- M Pavageau, porteur du projet, exploitant agricole
- M Nugier, responsable projet, Société Mexens

Compte-rendu du comité de projet

Présentation du projet, de ses caractéristiques, de son intégration paysagère, des enjeux environnementaux, des retombées locales

Décision de conserver la haie mise en place à l'est longeant la route communale, pour assurer l'insertion paysagère et la protection de l'élevage et du cheptel.

Les volières existantes seront démantelées, ce qui favorisera le cadre de vie pour les habitations des Robretières. Les parcelles seront remises en culture céréalières *bio*.

Les consultations prévues du PC sont CDPENAF, RTE & SDIS. Le PC sera déposé dans les prochains jours. Madame Rocher sera absente à partir de mi-Septembre, l'instruction sera reprise par une collègue. Le planning actuel prévoit une mise en service fin 2028 du projet.

Discussions sur la filière d'élevage de gibier à plumes, les débouchés notamment internationales, les contraintes thermiques de plus en plus importantes et les enjeux de dynamisation de la filière et des outils de travail que sont les volières.

Merci !

Jean-Charles PAVAGEAU

EARL PAVAGEAU

06 80 44 63 75

Nathan NUGIER

06 58 44 32 64

 **mexens** | Plus que
de l'énergie